

CONCERTS

VALIDITE : 2020

CONCERTS A ENTREE LIBRE :

Valable pour les concerts dont le ticket d'entrée est gratuit **ET** le cachet total des artistes est inférieur à 1 200 -, €.

Droit forfaitaire par concert (TVA 3% en sus)

- salle jusqu'à 200 personnes : **16,81 €**
- augmentation proportionnelle par tranche de 200 personnes : **16,81 €**

CONCERTS A ENTREE PAYANTE : Valable pour les concerts dont le ticket d'entrée est payant **OU** le cachet total des artistes est supérieur à 1 200 -, €.

Taux d'intervention = 6,41% sur les recettes brutes des entrées **OU** sur le cachet totale des artistes.

Le minimum ne pouvant toutefois être inférieur à **16,81 €** (TVA 3% en sus).

Le pourcentage est déterminé selon l'utilisation du répertoire :

Utilisation du répertoire protégé:	Tarif en %
du 1% à 20%	1,28
du 21% à 30%	2,14
du 31% à 50%	3,20
du 51% à 60%	4,27
du 61% à 80%	5,34
à partir du 81%	6,41*

*ce taux est appliqué par défaut en cas d'absence du programme des œuvres diffusées